

Notre école est ouverte à tous les enfants depuis la petite section de maternelle jusqu'au CM2. La poursuite des études peut s'effectuer également dès le CM2 au Collège DE LA SALLE, 2 rue Saint Maximin, METZ.

### INSCRIPTIONS :

Demande d'inscription auprès de M. WILLERS, Chef d'Etablissement du 1<sup>er</sup> degré, qui reçoit sur rendez-vous uniquement.

### HORAIRES :

**Ouverture de l'école : 7 h 45** : côté primaire, 5 rue des Augustins  
Mais possibilité d'un accueil périscolaire en option **dès 7 h 15 côté maternelle, 10 rue du Neufbourg.**

L'accueil en petite section de maternelle peut s'effectuer jusqu'à **8 h 45**  
**(8h30 pour les élèves de moyenne et grande section).**

### Cours du matin :

Maternelles, CP, CE1 : ➤ 8 h 15 à 11 h 55  
CE2, CM1, CM2 : ➤ 8 h 15 à 12 h 05

### Cours de l'après-midi :

Maternelles, CP, CE1 : ➤ 13 h 40 à 16 h 00  
CE2, CM1, CM2 : ➤ 13 h 40 à 16 h 05

Les classes vaquent le mercredi et le samedi (semaine de 4 jours).

Pour les classes primaires, une étude surveillée en option est assurée jusqu'à 17h, puis une garderie jusqu'à 18 h 30 dernier délai.

Pour les classes maternelles, une garderie est mise en place de 16 h à 18 h 30 dernier délai.

### CONTENU DE L'ENSEIGNEMENT :

Celui-ci *respecte les programmes et instructions officielles de l'Education Nationale* en tenant compte du caractère propre de l'Etablissement.

L'enseignement religieux est assuré par les enseignants (à raison d'une heure par semaine jusqu'au CE1 et de deux heures par semaine à partir du CE2).

Une initiation à l'anglais commence dès la moyenne section. L'apprentissage se poursuit du CE1 jusqu'au CM2 avec validation du niveau A1. Ces cours, intégrés dans le cursus scolaire, sont payants jusqu'au CE2.



### FRAIS DE SCOLARITE :

L'école est sous contrat d'association avec l'Etat. Celui-ci prend en charge le traitement des enseignants mais les autres dépenses (fonctionnement, investissements, charges du personnel) incombent à l'école. C'est la raison pour laquelle il est demandé aux familles une contribution annuelle.

Gratuité de la contribution familiale à partir du 3<sup>ème</sup> enfant.

**80 euros d'arrhes** seront demandés lors de l'inscription et seront déduits de la facture générale.

### FACTURATION :

Une facture générale pour l'ensemble de l'année scolaire vous sera adressée chaque année en septembre. Des relevés délivrés à votre demande vous indiqueront la position de votre compte pendant l'année scolaire.

### MODE DE REGLEMENT :

Le mode de règlement de notre école est principalement le prélèvement automatique. Ce système permet de mieux étaler vos dépenses. Ceci dit, nous acceptons également le règlement par chèque ou en espèces.

Le choix définitif du mode de paiement doit être fait à l'inscription

## REGIME :

L'école accepte les enfants en externat et en demi-pension. Les repas sont pris, en fonction de l'âge, dans 3 salles de restauration dont une située au rez-de-chaussée pour les primaires avec une formule « self ». Il est toutefois possible de manger occasionnellement au moyen d'un ticket.



Si vous recherchez :

- un climat familial
- du sérieux dans le travail
- un partenariat école-famille
- un encadrement de qualité
- un suivi approfondi de l'élève,

**ALORS CETTE ECOLE EST FAITE  
POUR VOUS !**

**« Venez et voyez ..... »**

La Communauté éducative de De La Salle

## ACTIVITES :

- ✓ **Sportives** (art du cirque, hand-ball, gymnastique, badminton etc.. )
- ✓ **Artistiques** (cinéma, concert, expos, visite de musées ...)
- ✓ **Culturelles** (utilisation des nouvelles technologies, devoir de mémoire, liens intergénérationnels, concours de lecture...)
- ✓ **Chorale**



**ECOLE PRIMAIRE ET MATERNELLE**  
5, rue des Augustins 57000 METZ  
☎ 03 87 75 35 02  
Fax : 03 87 75 08 41

Courriel : [ecole@dlsmetz.net](mailto:ecole@dlsmetz.net)  
Site internet : [www.dlsmetz.net](http://www.dlsmetz.net)

